

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
du 29 janvier 2010**

Le 29 Janvier 2010, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mme HERBIN Eliane, Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, MINE Sébastien, BERT Patrice, GERARD André, DEHUT Bernard, ROSQUIN Jean-Jacques,

Excusés : Mme GUITTON Gaëlle, Mr GILMAIRE Fabrice

Absent : Mr MALCUIT Ludovic

Ordre du jour :

- Location de terres communales de Mr DRAPPIER
- Demande du Syndicat des Eaux
- Elargissement de chaussée et ouvrages d'art,
- Entretien des fossés par le chantier d'insertion
- Fleurissement du village
- Questions diverses

Délibérations :

- Le contrat de location pour un terrain de 8 ha 29a 50 ca à Mr DRAPPIER n'a pas été renouvelé depuis le 1^{er} janvier 2005. Par conséquent, pour ce terrain aucun encaissement de loyers n'a été effectué depuis 2005. La somme totale s'élève à 2 588.76 € pour les locations de 2005 à 2008. Le Conseil Municipal propose d'échelonner
- le règlement de cette somme sur les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 soit 517.75 € à ajouter à la location pour les années citées. Par conséquent, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de ce terrain à compter du 1^{er} janvier 2005 et jusqu'au 31 décembre 2013 à 76.22 € par hectare.
- Le Conseil Municipal accepte la demande du Syndicat des Eaux concernant la création d'un chemin d'accès au château d'eau.
- Suivant le devis de Mr MANGIN, géomètre, le Conseil Municipal accepte que les aïssances communales soient re-délimitées.
- Le Conseil Municipal accepte le devis de la SAS MONTI pour la tranche ferme concernant l'élargissement de la chaussée Rue des Poulains soit 63 839.60 € HT
- Le Conseil Municipal accepte le devis de la SA BERTHOLD pour la rénovation du pont de décharge pour un montant HT de 4 850,00 €

- Le Conseil Municipal accepte l'avenant de prolongation de délais de l'entreprise DRENERI concernant la réserve incendie

- Concernant le Chantier d'Insertion de Montmédy : le Conseil Municipal accepte
 - l'abattage des arbres menaçants sur la route de Damvillers,
 - la taille de la haie de thuyas se trouvant à côté du garage de Mr CERRI
 - le nettoyage du fossé sur le chemin de la Culée des Veaux
 - le nettoyage du Canal du Moulin est à prévoir si la commune est réellement propriétaire

- Concernant la taille des autres plantations de la commune, le Conseil Municipal décide d'attendre le devis de Mr THIRY.

Pour information :

- Pour Noël prochain, il faut prévoir l'achat d'une guirlande électrique ainsi que des ampoules afin d'illuminer l'arbre de la place pour Noël prochain.

- Un point est fait sur la cantine de l'école de Marville.

- En ce qui concerne le fleurissement de la commune :
 - la commune met et fleurit ses bacs et jardinières,
 - il n'est pas prévu de bons d'achats pour les habitants souhaitant fleurir,
 - achat de bacs à fleurs pour le monument ainsi que de l'engrais pour plantes fleuries,
 - Mr GERARD sera en charge de l'arrosage des fleurs de la commune dans les mêmes conditions que l'année passée mais sur une base de 2 heures par semaine contre 1.5 heures l'année dernière qui laisse supposer un meilleur embellissement

oublier le SITE INTERNET